

COMPAGNIE INDOCHINOISE D'ÉQUIPEMENT INDUSTRIEL

suite du département « Machines » de [Denis frères](#)

[Étienne DENIS junior \(1889-1962\)](#)

par Louis CAUBET, capitaine de vaisseau (h)

(*Hommes et destins. Dictionnaire biographique d'outre-mer*, t. 6)

En 1926, Étienne DENIS repart pour l'Indochine où il fonde la Compagnie indochinoise d'équipement industriel avec le concours de MM. Le Bret ¹ et Édouard de Laboulaye [Banque de l'Indochine].

ÉTUDE DE M^e EMMANUEL FAYS, NOTAIRE, À SAIGON, 93, RUE PELLERIN

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Compagnie indochinoise d'équipement industriel

Société anonyme au capital de 500.000 piastres

Siège social à Saïgon, rue Turc, n° 13,

(*L'Avenir du Tonkin*, 28 novembre 1926)

Premiers administrateurs

- a) M. Étienne Denis, demeurant au Chêne-Vert, Mérignac (Gironde)
- b) La Société Denis-Frères d'Indochine.
- c) La Société Denis-Frères de Bordeaux,
- d) La Compagnie Franco-Indochinoise.
- e) Et M. Jean Le Bret demeurant à Paris, 41, avenue Gabriel.

Commissaires

Monsieur de Montreuil, ou à son défaut monsieur Tilmont..

Notre carnet financier

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 20 janvier 1927)

Le groupe Denis frères vient de créer la Compagnie indochinoise d'équipement industriel, au capital de 500.000 piastres divisé en 20.000 actions de 25 piastres, dont 2.000 remises à la Société Denis frères de Bordeaux et 4.640 remises à la Société Denis Frères d'Indochine.

¹ [Jean Le Bret](#) (1871-1947). Beau-frère d'Édouard de Laboulaye, de la Banque de l'Indochine. Ingénieur civil des mines, administrateur des Mines de Vicoigne, Nœux et Drocourt, commissaire aux comptes de Peñarroya, administrateur de Minemet-Indochine, puis administrateur de diverses affaires Denis frères (BGI, SACM-Haïphong, SIPEA...).

La première apporte à la société nouvelle son établissement commercial d'études et son service d'achats de matériel mécanique de Bordeaux (18, rue Ferrère) ; la seconde apporte son service « machines », tant à Hanoi qu'à Saïgon.

Dividende statutaire : 6 %. Sur le solde, 15 % va au conseil et 85 % aux actions.

Premiers administrateurs : MM. Étienne Denis, Jean Le Bret, Sociétés Denis Frères d'Indochine et Denis Frères de Bordeaux, Compagnie franco-indochinoise.

Publicité

COMPAGNIE INDOCHINOISE D'ÉQUIPEMENT INDUSTRIEL

Société anonyme au capital de 500.000 \$

Siège social à SAÏGON, 13, rue Truc

Agence à HANOÏ, 24, avenue Puginier

Télégr. : CIEQUIPIC

Études techniques et financières

Fournitures de matériel industriel. Équipements industriels de tous ordres

Formation et gérance de sociétés, contrôle technique

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 15 mai 1927)

C^{ie} INDOCHINOISE D'ÉQUIPEMENT INDUSTRIEL

Société Anonyme au Capital de 500.000 \$

Siège Social à SAIGON, 13, Rue Turc
Agence à HANOÏ, 24, Avenue Puginier { Télégr. : CIEQUIPIC

Etudes techniques et financières.

Fournitures de matériel industriel. Équipements industriels de tous ordres.

Formations et gérances de Sociétés, contrôle technique.

Compagnie indochinoise d'équipement industriel

Société anonyme au capital de 500.000 \$

Siège social à Saïgon, agences à Saïgon et Hanoi
par F. B.

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 17 avril 1927)

Nous apprenons que la Compagnie indochinoise d'équipement industriel, dont les bureaux à Hanoi viennent de s'ouvrir 24, avenue Puginier, est désormais en mesure de répondre aux consultations dont elle sera saisie.

La Cie d'équipement a pris la suite des affaires du département *machines* de la maison Denis Frères. Ses attaches avec les sociétés Denis Frères restent étroites, et nous voyons figurer à son conseil d'administration, outre M. Étienne Denis, son président, les sociétés Denis frères de Bordeaux, Denis frères d'Indochine et la Cie franco-indochinoise, La jeune société jouit d'un patronage qui, moralement et financièrement, ne saurait être meilleur. Elle bénéficie de l'expérience coloniale et commerciale de notre vieille maison de commerce général et d'armement et dispose de certains de ses services généraux, comme, par exemple, celui du code télégraphique, patiemment perfectionné durant des années.

Ses moyens techniques. — À la Colonie, ses moyens techniques d'études propres comportent un personnel ingénieur et dessinateur, avec bureau à Saïgon et bureau à

Hanoï, tous deux en liaison étroite. En outre, par les affaires ou sociétés techniques dont elle poursuit le contrôle ou la gérance, par les relations qu'elle possède auprès de sociétés amies, elle peut faire appel à un personnel et à des bureaux spécialisés. Son propre bureau pourra donc distribuer, centraliser, et contrôler les études, de manière à mettre en œuvre les éléments spécialisés dont il dispose et en coordonner les efforts.

En France, un bureau central, comportant, de même, un personnel technique, est en liaison avec les bureaux des constructeurs spécialistes tels que ceux de la Société alsacienne de constructions mécaniques [SACM], la Société de constructions mécaniques procédés Sulzer, les Forges et fonderies de Pont-à-Mousson, etc. Là encore, les propres bureaux de la Cie d'équipement peuvent distribuer entre les plus qualifiés les diverses parties d'une étude d'ensemble, en assurer la synthèse et le contrôle.

Un problème technique posé à la Colonie peut donc être étudié sur place, résolu en France, adapté à la Colonie avec le maximum de garantie possible.

Mais il y a mieux. Les dirigeants de la Cie d'équipement ont pensé que l'étude de certains grands problèmes intéressant le développement de notre Colonie serait plus parfaite si elle était poussée par des spécialistes faisant autorité en France, et à qui il serait donné de venir faire l'étude sur place même. Par là aussi, serait plus étroitement assurée la liaison entre les organismes coloniaux et métropolitains de la Compagnie.

La Cie d'équipement n'a donc pas hésité à faire venir en Indochine, en mission d'études techniques, des spécialistes, parmi les plus qualifiés, des questions du froid et des irrigations. Nous croyons savoir que d'autres questions importantes donneront lieu à d'autres missions qualifiées. Rentrés en France, ces spécialistes, forts de l'étude concrète, continuent à prêter à la Cie d'équipement leur collaboration éclairée.

Nous avons même vu collaborer sur place, à l'étude des questions d'irrigation, un ingénieur qualifié venu de France, et un expert des questions agricoles en mission au Tonkin pour le compte d'une société avec laquelle la Cie d'équipement a d'étroites attaches.

À ces moyens techniques d'études, correspondent des moyens de réalisation dont le développement se poursuit.

La Cie d'équipement dispose dès maintenant d'un ensemble de mécaniciens, monteurs, capables d'effectuer montage et installations. Par les affaires industrielles contrôlées ou gérées, la Cie d'équipement disposera d'un plus grand nombre encore de spécialistes et elle compte même fixer en Indochine, pour en disposer, lorsqu'il y aura lieu, certains spécialistes actuellement rares dans la colonie, tel par exemple que monteur de moteurs Diesel.

Service administratif. — La Cie d'équipement met au point une organisation administrative capable de mettre au service des sociétés industrielles les moyens de surveillance et d'organisation, dans l'ordre général et financier, dont elle dispose elle-même. La gérance administrative et financière d'une affaire, le contrôle technique, par les soins de la Cie d'équipement sont de nature à dégager ceux pour le compte de qui elles s'exercent de lourdes préoccupations et elle assure à ceux qui s'intéressent à l'affaire, le maximum de garantie d'une gestion scrupuleuse et expérimentée.

L'ensemble des moyens techniques, financiers et juridiques dont dispose la Cie d'équipement sont aussi à la disposition des affaires ou sociétés qui croient pouvoir en créer de nouvelles, s'étendre elles-mêmes ou encore bénéficier des débouchés que peut apporter à une entreprise industrielle le service commercial de Denis Frères.

Vente de matériel. — En outre des installations, pour lesquelles la Cie d'équipement dispose des moyens d'installation et de surveillance que nous avons indiqués, cette compagnie poursuit la vente de matériel industriel en général.

1° — Petit matériel. — Les agences de Saïgon et de Hanoï possèdent un stock de petit matériel des marques les plus réputées, tels que moteurs, groupes électrogènes et moto-pompes de l'Aster, matériel électrique de la Société alsacienne de constructions mécaniques [SACM], matériel Guillet, etc.

La vente de ce petit matériel s'effectue en principe en magasin, après démonstration s'il y a lieu, mais l'installation reste à la charge de l'acheteur, sauf convention contraire. Un stock de pièces de rechange est constitué, à l'agence de Saïgon.

2° — Matériel à importer de France. — La Cie d'équipement possède sous forme de 600 devis types et de centaines de catalogues, une documentation patiemment rassemblée au cours de plus de trois années d'études. Cette documentation, qui s'accroît chaque semaine, se rapporte à des matériels très divers tels que :

- Matériel de force motrice ;
 - Frigorifique ;
 - Pompes ;
 - Matériel électrique ;
 - textile ;
 - pneumatique ;
 - de Travaux publics ;
 - de Manutention ;
 - d'Ateliers ;
 - d'Imprimerie ;
 - de Chemin de fer ;
 - de Mines
- etc.

Grâce à cette documentation, un industriel ou un colon désireux d'effectuer une installation nouvelle peut fixer son choix après consultation des devis descriptifs détaillés et des catalogues concernant les matériels les plus réputés, dans le genre qui l'intéresse.

La Cie d'équipement a réalisé, à la satisfaction de ses clients, l'installation de matériel de scierie mécanique ; elle en poursuit d'analogues ; elle aura achevé d'ici à quelques mois l'électrification de deux chefs-lieux de provinces en Annam, l'équipement de plusieurs installations de force motrice au gaz pauvre et par Diesel Sulzer. Une station d'irrigation par pompage, dont le but est d'être une démonstration pratique sur le terrain, fonctionne à la satisfaction complète des usagers, d'autres sont en cours de montage, d'autres encore en étude.

En outre, la Cie d'équipement s'est vue confier la gérance et le rééquipement moderne de la principale affaire de Glacière-Brasserie de notre Colonie [BGI]. La Cie d'équipement vient de prendre une option sur les affaires d'eau et d'électricité de l'Annam [SIPEA] et concourt à perfectionner leur équipement en matériel.

En somme, les formules selon lesquelles la nouvelle société envisage d'aider à l'équipement industriel de notre colonie nous paraissent des plus heureuses comme les garanties offertes par elles sont aussi claires qu'on peut le souhaiter.

Une nouvelle mission mais une bonne
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 1^{er} mai 1927)

Nous avons eu le plaisir de recevoir la visite de M. Henri Laurent envoyé en mission en Indochine par nos vieux clients les Hauts Fourneaux et fonderies de Pont-à-Mousson. Il vient étudier les possibilités qu'offre le développement actuel de l'Indochine pour les produits si intéressants de cette société bien connue.

On sait que les Hauts Fourneaux et fonderies de Pont-à-Mousson ont pour agent en Indochine la [Société \[sic : Cie\] indochinoise d'équipement industriel, récemment créée sur l'initiative de MM. Denis frères.](#)

Nous souhaitons à M. Laurent le plus grand succès ; nous le lui souhaitons et nous le lui prédisons car il y a actuellement en Indochine une demande considérable pour les

appareils variés que Pont-à-Mousson a depuis si longtemps amenés au plus haut degré de perfection pour tout ce qui concerne les distributions d'eau, égouts, etc.

LA RIZERIE « DELTA »
(*L'Écho annamite*, 4 octobre 1927)

Si vous venez à Saïgon, ne manquez pas de passer au n° 22, rue Catinat, où vous pourrez voir fonctionner la petite rizerie « DELTA ».

Cette machine, très simple et très robuste, produit 160 à 200 kilos de riz blanc à l'heure.

Son prix d'achat est inférieur à celui des autres rizeries ; la puissance nécessaire pour l'actionner n'étant que de 5 à 6 chevaux, ses frais d'entretien sont peu élevés.

Le riz obtenu est très blanc et contient le minimum de brisures.

Compagnie Indochinoise d'Équipement Industriel
22, rue Catinat
SAIGON

Téléph. : 722

Télégr. : Ciequipic

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 novembre 1927)

Sont arrivés à la colonie :

M. Palanque.

AU PALAIS

Tribunal mixte de commerce de Hanoï

Séance du samedi 3 décembre 1927

(*L'Avenir du Tonkin*, 3 décembre 1927, p. 2, col. 1)

M. le président Collet est assisté de MM. Dubosq et Perroud, juges consulaires.

Greffier : M. Kerjean.

Deux jugements sont rendus :

.....
2) Compagnie générale industrielle contre demoiselle Mathon. — La Compagnie générale d'équipement assignait en déclaration de faillite mademoiselle Mathon à qui elle avait fourni un moteur à gaz pauvre. Pour se couvrir, lors de la fourniture, la Société avait tiré traite sur sa cliente, la cliente avait signé engagement. Le jour de l'échéance arrivée, M^{lle} Mathon demanda une prorogation d'un mois. À cette date, le paiement n'ayant pas été effectué, la demoiselle Mathon apparut aux yeux de la Société comme en état de cessation de paiement d'où l'instance.

Reconventionnellement, M^{lle} Mathon demandait la résiliation de la vente du moteur à gaz pauvre, le paiement des frais de transport de ce moteur de Haïphong à Hanoï, et 600 piastres pour le préjudice matériel et moral qu'elle avait subi du fait du mauvais fonctionnement du moteur et de la présente action en justice.

Les deux parties étaient d'accord pour recourir, si besoin était, à une expertise.

Le jugement est fort long, très intéressant, en se plaçant au point de vue droit s'entend, le seul qui nous intéresse dans les procès. Il rejette la demande en déclaration de faillite, M^{lle} Mathon étant fonctionnaire et non commerçante ; il déboute M^{lle} Mathon de sa demande en résiliation de vente, le moteur fourni n'offrant aucune défectuosité. Si le moteur a mal fonctionné, cela provient d'un montage défectueux, d'un mauvais entretien. Dans ces conditions, la Compagnie ayant tenu tous ses engagements, il n'y a pas lieu à accorder des dommages-intérêts pour insuffisance du du moteur ; les dépens laissés à la charge de la Société constituent réparation équitable.

Une drague pour le Tonkin
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 15 janvier 1928)

La drague *Guillemoto*. On a beaucoup parlé de la magnifique drague commandée en France pour le Tonkin et du voyage sensationnel que cet engin a accompli par ses propres moyens pour se rendre de Havre à Haïphong. Le marché avait été conclu le 18 novembre 1924, après concours, avec la Société anonyme des forges et chantiers de la Méditerranée représentée par la Société [*sic* : Cie] d'Équipement Industriel [Denis frères].

RACHAT DES ÉTS DENHOLM

L'inauguration de l'[usine électrique de Thanh-Hoa](#)
par H. C. [Henri Cucherousset]
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 25 mars 1928)

.....
M. Hoang-van-Ngoc et son père, plusieurs hauts mandarins et les représentants de la maison Denis frères et de sa filiale, la Société [*sic* : *Compagnie indochinoise*] d'équipement industriel ; Madame Dilhan, l'aimable femme du directeur de la Société d'équipement industriel ², recevaient à l'hôtel les représentants de la presse.
.....

[Société anonyme de Constructions mécaniques de Haïphong](#)
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 23 septembre 1928)

.....

² Paul Bihan : né le 9 juillet 1897 à Tarbes, d'un père professeur au Lycée, il s'engage en 1915 et termine la guerre comme lieutenant d'artillerie avec plusieurs citations élogieuses. Entre à l'École des Ponts (1921), puis à la CEMI. Il épouse à Hanoï en 1925 Marie-Louise Castaing et se remarie en 1934 à Neuilly-sur-Seine avec Marie Louise Étienne Vialard. Il devient ensuite administrateur unique de l'Énergie électrique de Langson, puis administrateur de la Cie électrique minière indochinoise. En 1950, il est domicilié à Meknès-Plaisance (Maroc). Il décède le 5 juillet 1977 à Millas (Pyrénées-Orientales). *Chantecler*, du 18 juin 1936, p. 6, le présente comme chevalier de la Légion d'honneur, mais nous n'avons pu en trouver confirmation. (Rens. d'état-civil : Alain Warmé).

M. Cuënot ³, depuis quelques mois au Tonkin, où il remplace M. Dilhan à la direction de la si active [Cie indochinoise] d'équipement [industriel (Denis frères)], s'est rapidement fait une réputation d'ingénieur habile, doublé d'un homme d'affaires avisé.

.....

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 octobre 1928)

Le président et les membres de la Chambre des représentants du peuple* sont reçus par le **Crédit foncier*** et la Compagnie indochinoise d'équipements industriels. — Jeudi, dans la soirée, M. Long, directeur du Crédit foncier de l'Indochine, et M. Cuënot, directeur de la Société d'équipement industriel, ont reçu, dans le superbe immeuble qu'ils partagent rue de l'Intendance et boulevard Francis-Garnier, M. le président et MM. les membres de la Chambre des représentants du Peuple du Tonkin.

Après la visite des locaux, un apéritif fut offert, puis, à 8 heures, un banquet réunissant de nombreux convives fut servi au premier étage de l'immeuble dans les salles magnifiquement décorées et brillamment illuminées.

Au champagne, M. Long et M. Cuënot discoururent. M. Cu, président, leur répondit.

La manifestation d'hier est à retenir. On sait les très grands services que rendent le Crédit foncier et la Compagnie indochinoise d'équipements industriels : éclairage électrique, irrigations, travaux de toutes sortes : ces deux sociétés sont génératrices de bien-être et de la prospérité des centres de l'intérieur et des campagnes.

Leur action doit être comprise par les indigènes et soutenue par les pouvoirs publics.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 octobre 1928)

Échange de politesses. — Désireux de rendre à M. Long, directeur du Crédit foncier de l'Indochine, et à M. Cuënot, directeur de la Société I. C. d'équipement industriel, leur politesse, MM. les membres de la Chambre des représentants du peuple du Tonkin prièrent à dîner, mercredi, dans les salons de l'A.F.I.M.A., ces deux hautes personnalités de la finance et de l'industrie.

À leur arrivée, MM. Long et Cuënot furent salués par M. le président Nguyen-huu-Cu et les membres de la Chambre.

Pendant l'apéritif, d'habiles chanteuses exécutèrent des danses annamites.

Le repas, fort bien ordonnancé, fut très goûté ; puis, au champagne, M. Ng.-huu-Cu remercia ses invités, et souhaita la plus grande prospérité aux deux établissements que représentent MM. Long et Cuënot et dont les bienfaits sont reconnus d'utilité publique.

MM. Long et Cuënot prirent la parole chacun à leur tour et on ne se sépara qu'à minuit : l'entente franco annamite avait été parfaite.

³ Jean Cuënot (et non *Cuénot*)(Angoulême, 15 déc. 1888-1971) : fils et neveu de polytechniciens, polytechnicien lui-même. Marié en 1914, à Angoulême, avec Anne-Marie de Viville. Dont Odile (1917). Chevalier de la Légion d'honneur : capitaine de réserve au 307^e rég. d'artillerie (*JORF*, 19 mars 1926, p. 3447). Directeur à Saïgon de la Compagnie indochinoise d'équipement industriel. Directeur par intérim de la Société anonyme de Constructions mécaniques de Haiphong, administrateur de la Société des charbonnages de Đông-Giao. Au début des années 1930, il entre à la Société marocaine de distribution d'eau, gaz et électricité qu'il représenta au conseil de la Marflé et de la SAMEGE.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 octobre 1928)

La Compagnie indochinoise d'équipement industriel. — La Compagnie indochinoise d'équipement industriel inaugurera ses nouveaux bureaux, 15, rue Fourès, à Hanoï, le 8 novembre, à 17 heures.

Cette cérémonie se déroulera sous les auspices de M. Jean Cuënot, ancien élève de l'École polytechnique, directeur de la Compagnie indochinoise d'équipement industriel, et de M. Élie Mercadier, directeur de la maison Denis Frères, fondé de pouvoir de la Compagnie indochinoise d'équipement industriel.

Hanoï
Inauguration des locaux de la Cie d'équipement industriel
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 11 novembre 1928)

Jeudi dernier, la Cie d'équipement industriel inaugurait ses nouveaux locaux dans l'immeuble du Crédit foncier, à Hanoï.

Un grand nombre d'invités avaient répondu à l'invitation de M. Cuënot, directeur de la société, et de M. Mercadier, représentant la maison mère, la maison Denis Frères. Ces locaux sont commodes, élégants et agréables, étant remarquablement aérés ; à ce point de vue, en particulier, le nouvel immeuble est une réussite. Après avoir fait visiter leurs bureaux, ces Messieurs firent monter leurs invités sur la magnifique terrasse de l'immeuble, où un excellent goûter-champagne fut offert et où la réception se prolongea fort tard. Pas de discours, rien que de bonnes choses.

Foncière Saïgonnaise
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 décembre 1928)

La Société foncière saïgonnaise vient d'être constituée sous le patronage de la Banque de l'Indochine et de la Société indochinoise d'équipement industriel.

COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 décembre 1928)

Reviennent en France : M. Palanque, de la Compagnie indochinoise d'équipement industriel.

[Livraisons de Pont-à-Mousson à Haïphong]
(*Le Colon français*, 9 mars 1929)

La Société d'équipement industriel a terminé la livraison des fournitures qui lui avaient été commandées pour la [nouvelle adduction d'eau de Haïphong](#).

Le matériel, provenant des usines de Pont-à-Mousson est supérieur au point de vue qualité et revient à meilleur marché que celui des prestations allemandes, affaire traitée par M. Eckert.

Cette fourniture représente 18 kilomètres de tuyaux. Ceux qui restent à fournir par les prestations allemandes, ne seront livrés que dans deux mois.

Cercle sportif saïgonnais
Séance du Comité du 7 août 1929
(*Saïgon sportif*, 9 août 1929)

Admissions

M. Cuënot, directeur de la Cie indochinoise d'équipement industriel, présenté par MM. Genis et Thieullet.

Nos mines de combustibles et leurs débouchés
par H.C. [Henri Cucherousset]
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 8 septembre 1929)

[...] Il est bon que l'Indochine, grosse exportatrice de riz, soit elle-même grosse importatrice de certains produits ; on peut cependant se demander si, de la part d'un pays qui possède lui-même les moyens de produire toute la force motrice dont elle a besoin, il est sage d'en demander, par pure paresse, la plus grosse partie au combustible liquide importé, et de se mettre ainsi à la merci de compagnies étrangères, qui ont une forte tendance à abuser de ce monopole.

Or ce n'est pas par des mesures douanières que l'on y remédiera, mais par un effort de la part des producteurs de combustible. Il s'agit pour eux de se mettre à la hauteur des conditions modernes, à une époque qui considère comme un gaspillage ridicule l'emploi du charbon, tel qu'il sort de la mine, dans des chaudières telles qu'on les construisait il y a quatre-vingts ans.

Depuis douze ans, nous prêchons cela dans *l'Éveil économique*. Déjà, à une époque où le moteur à essence et, surtout, le moteur à huile lourde n'avaient encore rien de bien menaçant, nous engageons les grosses sociétés minières à pousser leur clientèle à l'emploi du moteur à gaz pauvre.

C est alors qu'un des principaux ingénieurs de la principale mine nous fit cette magnifique réponse : « Nous n'avons aucun intérêt à ce que nos clients économisent le charbon, au contraire ».

On pouvait après cela tirer l'échelle.

Néanmoins, nous profitâmes de notre séjour en France pour aller à Vierzon attirer l'attention de la société de ce nom sur le débouché qu'offrait l'Indochine aux moteurs à gaz pauvre. Elle se tâta le pouls pendant deux ou trois ans, ne voulant, comme d'ailleurs la plupart des industriels de France, faire aucun effort elle-même et attendant qu'une des sociétés commerciales de la colonie fût outillée pour cela. Or, à cette époque, il n'y avait en Indochine que des épiciers ou des quincailliers en gros, avec la mentalité d'épiciers et de quincailliers de détail, et nous prêchions dans *l'Éveil* la nécessité, pour l'une ou l'autre de ces maisons, de créer un bureau d'études avec des ingénieurs à la hauteur et une organisation pour le montage et l'entretien des machines, celles-ci ne pouvant pas se vendre comme des clous ou des haricots secs. **Ce fut la maison Denis Frères qui comprit la première cette nécessité et qui, par la création de la Sté [sic : Cie**

indoch.] d'Équipement industriel, fit en Indochine ce que d'autres avaient fait depuis longtemps à Java, Changhaï ou Hongkong.

Elle eut aussitôt la représentation de la Société de Vierzon, dont elle ne tarda pas à placer un bon nombre de moteurs à gaz de bois, en particulier à Thanh-Hoa, dont la petite centrale électrique peut être citée comme un modèle du genre ; on y gazéfie concurremment le bois de la région et le lignite de la mine voisine de Đông Giao.

De son côté, la Société indochinoise d'électricité* introduisait un excellent moteur à gaz pauvre d'anhracite, le moteur Winterthur, qui donne de très bons résultats et permet aux petites villes et aux grandes plantations l'installation, dans des conditions très économiques, de centrales à leur taille. C'est le moteur à gaz pauvre à l'anhracite que cette société adopta pour la centrale, beaucoup plus importante de Nam Dinh. [...]



[Coll. Olivier Galand](#)

COMPAGNIE INDOCHINOISE D'ÉQUIPEMENT INDUSTRIEL
Société anonyme

Capital social : 875.000 piastres indochinoises
divisé en 35.000 actions de 25 piastres chacune

Statuts déposés chez M^e Fays, notaire à Saïgon

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 3 décembre 1929

Siège social à Saïgon

ACTION B DE 25 PIASTRES AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Jean Le Bret
Par délégation du conseil d'administration (à droite) : ?
Weisshoff grav.-impr. Paris

21 octobre 1930
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 24 novembre 1930)

La Compagnie indochinoise d'équipement industriel, dont le siège social est à Hanoï, 15, rue Fourès, est autorisée à faire usage de 10 cartouches de cheddite, 60 détonateurs et 100 mètres de cordon Bickford en vue de l'aménagement du canal d'aspiration d'une station de pompage installée dans la propriété de M. Coudoux à Phu-qui (Nghe-an).

Délégation est faite au résident de Vinh des pouvoirs nécessaires pour :

1°) déterminer les conditions de dépôt conformément aux règles posées par l'arrêté du 12 octobre 1911.

2°) fixer les quantités successives de ces explosifs qui pourront être employées ;

3°) viser les déclarations d'achat à intervenir aux lieux et places du chef de l'Administration locale.

Contrôle de la Soc. an. de constructions mécaniques (SACM), Haïphong, en association avec la Cie des ch. de fer du Yunnan, les Charbonnages du Tonkin, la Bq de l'Indoch., Denis frères, Descours & Cabaud...

Compagnie indochinoise d'équipement industriel

Décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 1933
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 1^{er} février 1934)

Dans sa séance du 30 décembre 1933, l'assemblée générale extraordinaire de la Compagnie indochinoise d'équipement industriel a adopté à l'unanimité la résolution unique suivante :

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration sur les dispositions à prendre étant donné la situation de la compagnie, telle qu'elle résulte des comptes au 31 décembre 1932 approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 30 décembre 1933 et qui font ressortir une **perte dépassant largement les trois-quarts du capital social**, décide néanmoins, par application de l'article 37 de la loi de 1867, de ne pas prononcer la dissolution de la compagnie et de poursuivre ses opérations dans les conditions fixées par l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 1931.

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée susvisée a été fait le 11 janvier 1934 au greffe du tribunal de commerce de Saïgon et le 15 janvier 1934 au greffe de la Justice de paix de Saïgon.

Le conseil d'administration.

La Dépêche d'I. C. du 13 janvier 1934.

Compagnie indochinoise d'équipement industriel
Société anonyme au capital de 875.000 piastres
Siège social : 24, rue Catinat à Saïgon
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 26 septembre 1936)

Messieurs les actionnaires de la « COMPAGNIE INDOCHINOISE D'ÉQUIPEMENT INDUSTRIEL » sont convoqués en assemblée générale ordinaire le lundi 9 novembre 1936 à 9 heures au siège social de la société.

Etc.

AEC 1937/935 — Cie Indochinoise d'Équipement Industriel (C.I.E.I.),
24, rue Catinat, SAIGON (Cochinchine).

La correspondance peut être adressée aux soins de la Société Auxiliaire pour l'Industrie en Indochine, 25, rue du Général-Foy, Paris (8^e). © : Paris, Laborde 13-21. — P : Ciequipic-Paris ; Référendis-Saïgon.

Capital. — Société anon. fondée le 6 octobre 1926, 875.000 piastres d'Indochine en 35.000 actions de 25 piastres, dont 6.640 d'apport.

Objet. — Equipement et mise en valeur d'industries en Indochine ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles et financières se rattachant à cet objet.

Conseil. — MM. Etienne Denis, présid. ; E. de Laboulaye, vice-présid. ; Jean Le Bret, admin.-dél. ; Société Denis frères d'Indochine, Société Denis frères de Bordeaux, administrateurs.

Annuaire industriel, 1938 :

INDO-CHINOISE d'ÉQUIPEMENT INDUSTRIEL (Compagnie). Bureau : 25, r. du Général-Foy, Paris, 8^e [siège de la Cie franco-indochinoise. Siège ultérieur de Denis frères et de l'Auxiliaire pour l'industrie en Indochine (SACI)]. T. Lab. 13-21. Ad. t. Ciequipic-Paris). Soc. an. cap. 875.000 piastres. — Agence : 15, r. Fourès, Hanoï (Tonkin).

Importation en Indo-Chine. Études techniques et financières, formation de sociétés. (39-12683).

Compagnie indochinoise d'équipement industriel
Société anonyme au capital
de 875.000 p. 00
Siège social :

24, rue Catinat, Saïgon

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 18 novembre 1939)

Messieurs les actionnaires de la COMPAGNIE INDOCHINOISE D'ÉQUIPEMENT INDUSTRIEL sont convoqués en assemblée générale ordinaire le samedi 30 décembre 1939 à 9 heures, 24, rue Catinat à Saïgon

L'ordre du jour sera le suivant :

1. — Rapport du conseil d'administration.
2. — Rapport des commissaires.
3. — Approbation des comptes de l'exercice 1938.
4. — Nomination des commissaires pour l'exercice 1939.
5. — Autorisation à donner aux administrateurs, conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits sur les registres de la Société seize jours au moins avant l'époque fixée pour l'assemblée.

Les titres au porteur doivent être déposés cinq jours au moins avant l'assemblée chez toute Banque en France ou en Indochine, et le certificat de dépôt remis 4, rue Catinat à Saïgon, trois jours au moins avant l'assemblée.

Le conseil d'administration
La Dépêche d'I. C. du 15 novembre 1939.
